

Rapport annuel

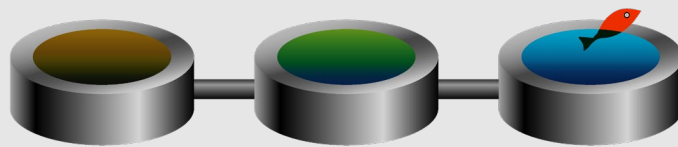
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARNON BOISCHAUT CHER

# Prix & Qualité

*service de l'assainissement collectif*

## DU SERVICE PUBLIC

### assainissement Lignières



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2011  
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2011

# Sommaire

■	<b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC .....</b>	<b>3</b>
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE .....	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE .....	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE .....	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE .....	3
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	4
■	VOLUMES FACTURES .....	4
■	CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE .....	5
■	OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES.....	6
■	GLOSSAIRE .....	7
■	<b>TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC .....</b>	<b>8</b>
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR .....	8
■	FRAIS D'ACCES AU SERVICE.....	8
■	PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF .....	8
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF TARIF HORS REDEVANCE DE MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE .....	9
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2002 .....	10
■	LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION .....	11
■	RECETTES D'EXPLOITATION .....	12
■	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE .....</b>	<b>13</b>
■	TAUX DE DESSERTE PAR DES RESEAUX DE COLLECTE D'EAUX USEES .....	13
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU .....	14
■	CONFORMITE DE LA COLLECTE.....	14
■	CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION .....	14
■	CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION .....	15
■	CONFORMITE DE L'EVACUATION DES BOUES .....	15
■	<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE .....</b>	<b>16</b>
■	ETAT DE LA DETTE.....	16
■	AMORTISSEMENTS REALISES .....	16
■	<b>ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE.....</b>	<b>17</b>
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE .....	17

# ■ Caractérisation technique du service public de l'assainissement collectif

## ■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARNON BOISCHAUT CHER regroupe les communes de CHAMBON, CHATEAUNEUF-SUR-CHER, CHAVANNES, CORQUOY, CREZANCAY-SUR-CHER, LA CELLE-CONDE, LAPAN, LIGNIERES, MONTLOUIS, SAINT-LOUP-DES-CHAUMES, SAINT-SYMPHORIEN, SERRUELLES, UZAY-LE-VENON, VALLENAY, VENESMES et VILLECELIN.

La compétence assainissement collectif est découpée en 3 services :  
assainissement Lignièrès  
principal  
Régie

**Le présent rapport concerne uniquement le service : assainissement Lignièrès.**

Les communes de ce service sont les suivantes : LIGNIERES.

## ■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

1 594 habitants

## ■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société VEOLIA Compagnie Générale des Eaux en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 4 avril 2006. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 28 février 2018.

Le principal avenant au contrat est le suivant :

Avenant n°	Date	Objet
1	14/07/2010	Modification du tarif pour harmonisation avec les autres tarifs de la communauté de communes

## ■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société VEOLIA Compagnie Générale des Eaux sont les suivantes :

<b>Gestion du service</b>	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
<b>Gestion des abonnés</b>	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
<b>Mise en service</b>	assainissement complet
<b>Entretien</b>	des branchements, des collecteurs, des équipements électromécaniques, des postes de relèvement, des stations d'épuration
<b>Renouvellement</b>	des collecteurs <6m, des équipements électromécaniques

La collectivité prend en charge :

<b>Entretien</b>	de la voirie, des clôtures, du génie civil
<b>Renouvellement</b>	des branchements, des clôtures, des collecteurs, du génie civil

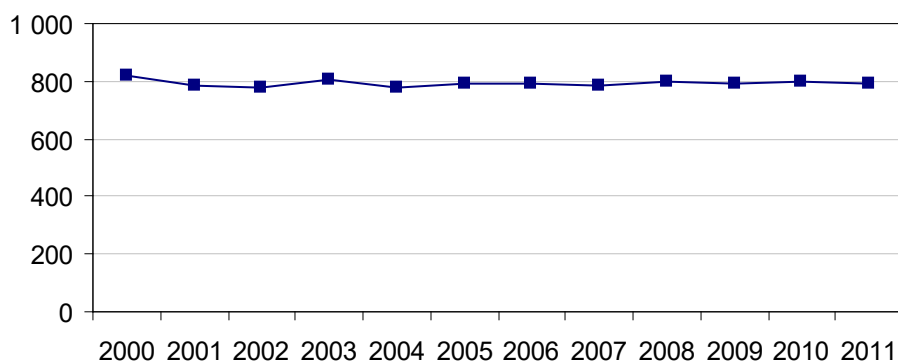
## ■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2010	2011	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	781	777	-0,51 %
Nombre d'abonnements non domestiques	17	17	0,00 %
- dont avec autorisation de déversement formalisée	0	0	
- dont avec convention spéciale de déversement	0	0	
<b>Nombre total d'abonnements</b>	<b>798</b>	<b>794</b>	<b>-0,50 %</b>

Les abonnés non domestiques sont ceux dont les effluents, par leur quantité ou leurs caractéristiques ne sont pas assimilables à ceux des effluents domestiques et qui sont, de ce fait, assujettis à la redevance de pollution non domestique de l'agence de l'eau.

Les rejets d'effluents non domestiques doivent être autorisés par la collectivité, qui n'est pas tenue de les accepter. Ils peuvent faire l'objet de conventions particulières.

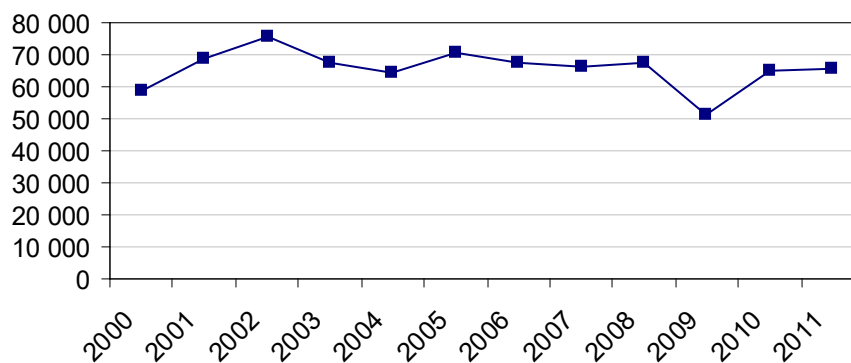
### ● Evolution du nombre total d'abonnements



## ■ VOLUMES FACTURES

Volumes facturés [m³]	2010	2011	Variation
- aux abonnés domestiques	62 577	62 407	-0,27 %
- aux abonnés non domestiques	2 136	2 959	+38,53 %
<b>Total des volumes facturés</b>	<b>64 713</b>	<b>65 366</b>	<b>+1,01 %</b>

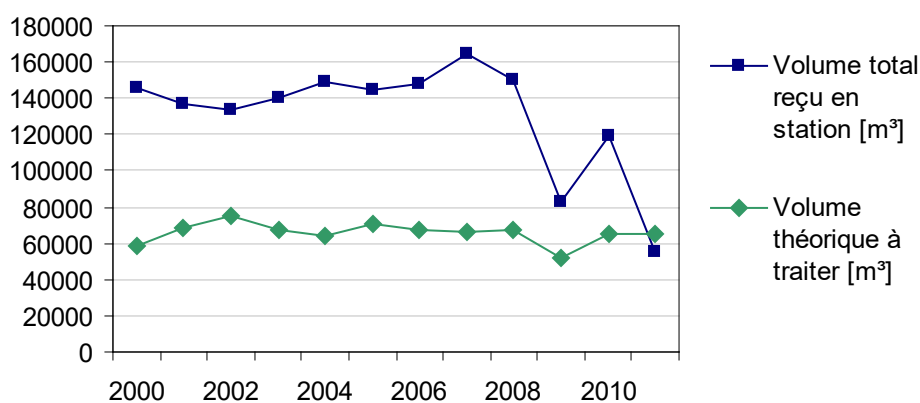
- *Evolution des volumes facturés aux abonnés*



- *Evolution des eaux claires parasites*

L'importance des eaux claires parasites peut être approchée par la différence entre :

- le total des volumes assujettis, des volumes d'effluents importés, diminué du total des volumes d'effluents exportés
- et le total des volumes mesurés en station



Total des importations d'effluents en 2011 : 0 m³

Total des exportations d'effluents en 2011 : 0 m³

## ■ CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE

- *Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées*

Linéaire [km]	2010	2011	Variation
Réseau séparatif	12,359	12,274	-0,69 %

## ■ OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES

Le service gère un ouvrage d'épuration : Station d'épuration

### Traitement des effluents

Type de station : Traitement biologique par boues activées

Commune d'implantation : LIGNIERES

Lieu-dit : Rue des piles rabot

Capacité nominale : 2 000 Equivalent habitant

La population raccordée à la station d'épuration est de : 1 594 habitants

Taux de collecte : 99,25 %

### Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Débit
Capacité	120 kg/j	270 kg/j	180 kg/j	30 kg/j	300 m³/j

### Prescriptions de rejet

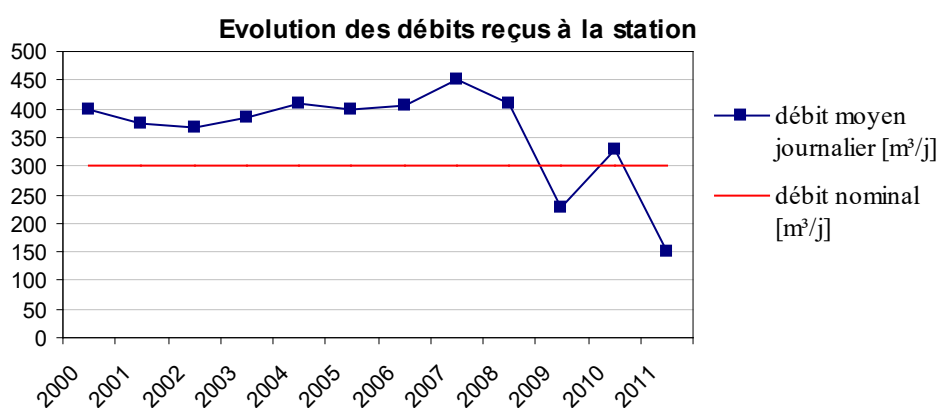
Déclaration du 01/03/1974

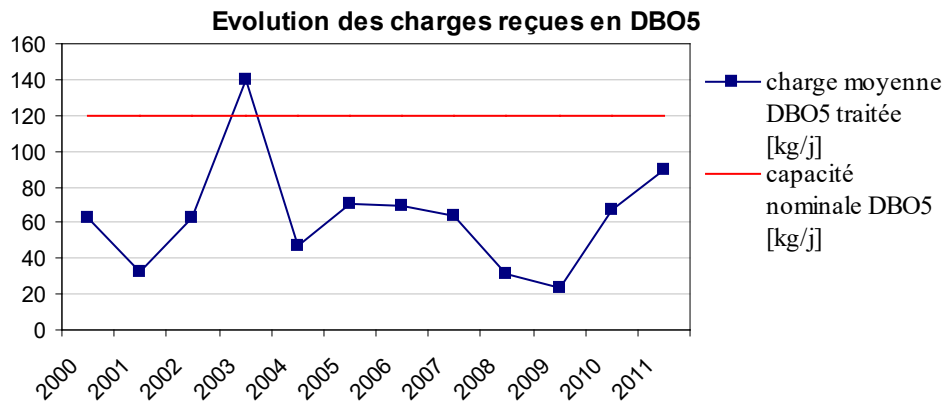
Milieu récepteur du rejet : L'Arnon

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Réhibitoire (mg/l)
DBO5		25					
DCO		125					
MES		35					

### Charges reçues par l'ouvrage

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	89 kg/j	413 kg/j	77 kg/j	14,5 kg/j	14,5 kg/j	4,3 kg/j	150 m³/j
Rendement de la station d'épuration	99,6 %	98,9 %	98,7 %	96,3 %	89,1 %	84 %	Sans objet

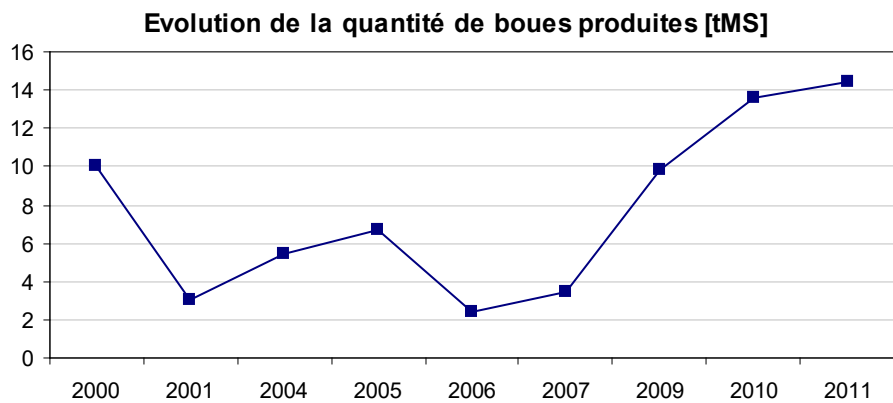




La charge de DBO5 reçue en 2011 était de 56 g/j par habitant.

**Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]**

	2010	2011	Variation
Tonnage de boues produites (chaulées) en tonnes de matière sèche	13,6	14,4	+5,88 %



■ **GLOSSAIRE**

Equivalent habitant : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour.

DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours.

DCO : Demande chimique en oxygène.

MES : Matières en suspension.

NKj : Azote Kjeldhal.

NGL : Azote global.

Pt : Phosphore total.

tMS : tonne de matière sèche

# ■ Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif

## ■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.  
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
31/03/2010	Harmonisation des tarifs des contrats d'affermage

Les tarifs concernant la part de la société VEOLIA Compagnie Générale des Eaux sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2012, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 9,4 % par rapport aux tarifs de base.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

## ■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1er janvier 2012 :  
les frais d'accès au service perçus par l'exploitant s'élèvent à 51,83 €.

## ■ PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

### ● *Redevance de modernisation des réseaux de collecte*

La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m<sup>3</sup>, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 <sup>er</sup> jan 2011	1 <sup>er</sup> jan 2012
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,1900	0,2000



## ■ LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Tarif hors redevance de modernisation des réseaux de collecte

- Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2011	1 <sup>er</sup> jan 2012	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	35,85	37,96	+5,89 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	0,7335	0,7767	+5,89 %
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	6,10	12,00	+96,72 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	0,21	0,53	+152,38 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	TVA	5,5 %	7,0 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

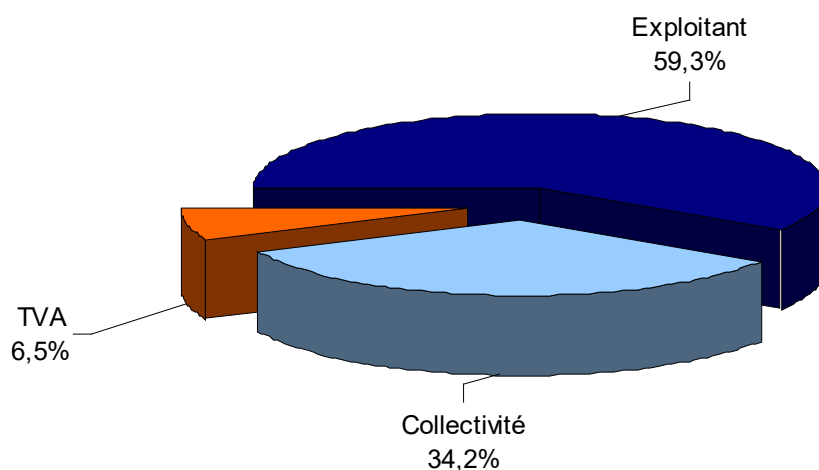
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1 <sup>er</sup> jan 2011	1 <sup>er</sup> jan 2012	Variation
Exploitant	123,87	131,16	+5,89 %
Collectivité	31,30	75,60	+141,53 %
TVA	8,53	14,47	+69,64 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>163,70</b>	<b>221,23</b>	<b>+35,14 %</b>

<b>Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)</b>
+33,25 %

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> : 1,84 €/m<sup>3</sup>

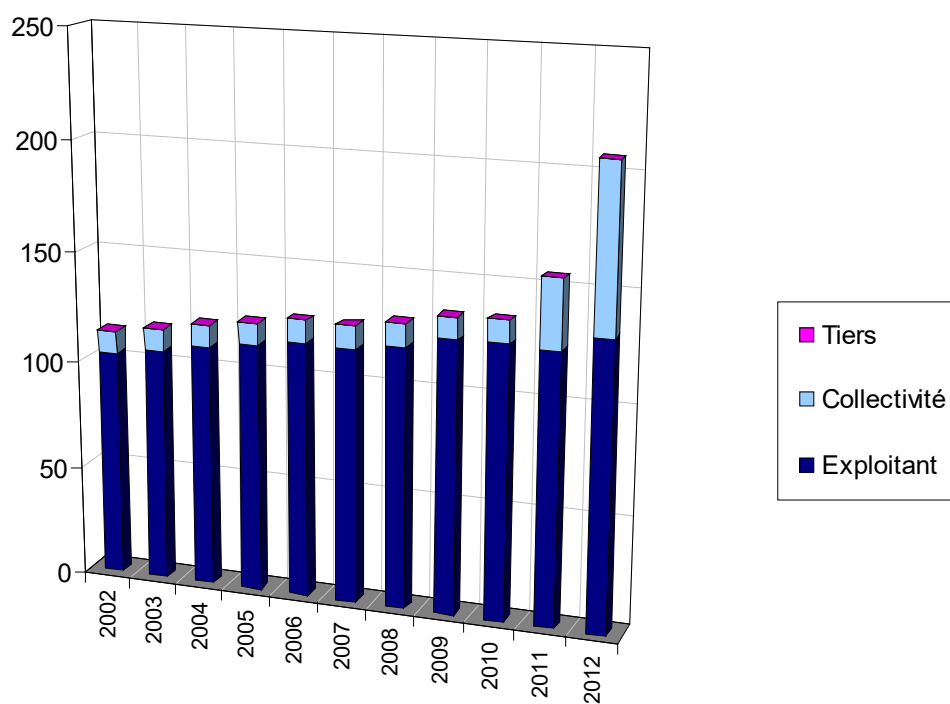
### Répartition au 1er janvier 2012



## ■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2002

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m<sup>3</sup> (valeurs au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2002	103,21	10,37	0,00	113,58
2003	106,37	10,37	0,00	116,74
2004	110,38	10,37	0,00	120,75
2005	113,31	10,37	0,00	123,68
2006	116,60	10,37	0,00	126,97
2007	116,16	10,37	0,00	126,53
2008	119,28	10,37	0,00	129,65
2009	124,19	10,37	0,00	134,56
2010	124,71	10,37	0,00	135,08
2011	123,87	31,30	0,00	155,17
2012	131,16	75,60	0,00	206,76



■ **LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation**

- Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2011	1 <sup>er</sup> jan 2012	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	35,85	37,96	+5,89 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	0,7335	0,7767	+5,89 %
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	6,10	12,00	+96,72 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	0,21	0,53	+152,38 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,19	0,20	+5,26 %
	TVA	5,5 %	7,0 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

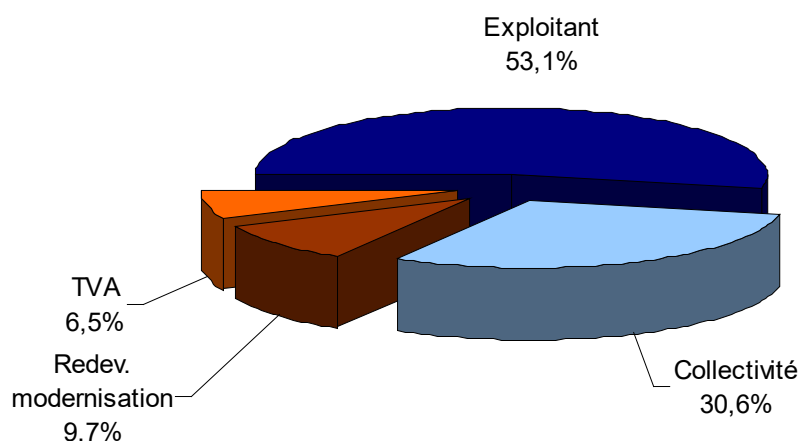
- Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1 <sup>er</sup> jan 2011	1 <sup>er</sup> jan 2012	Variation
Exploitant	123,87	131,16	+5,89 %
Collectivité	31,30	75,60	+141,53 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	22,80	24,00	+5,26 %
TVA	9,79	16,15	+64,96 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>187,76</b>	<b>246,91</b>	<b>+31,50 %</b>

<b>Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)</b>
<b>+33,25 %</b>

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> : 2,06 €/m<sup>3</sup>

**Répartition au 1er janvier 2012**



## ■ RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2010	2011	Variation
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	17 070,68 €	22 153,00 €	+29,77 %
dont abonnements	3 614,76 €	6 434,36 €	+78,00 %
Régularisations (+/-)	175,44 €	702,00 €	+300,14 %
<b>Total recettes liées à la facturation des abonnés</b>	<b>17 246,12 €</b>	<b>22 855,00 €</b>	<b>+32,52 %</b>

- *Recettes de l'exploitant*

	2010	2011	Variation
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	72 884,60 €	84 581,00 €	+16,05 %
dont abonnements	26 374,08 €	28 572,10 €	+8,33 %
Régularisations (+/-)	1 239,13 €	- 6 285,00 €	-607,21 %
<b>Total recettes liées à la facturation des abonnés</b>	<b>74 123,73 €</b>	<b>78 296,00 €</b>	<b>+5,63 %</b>
Autres recettes			
Recettes liées aux travaux		3 600,00 €	
Autres recettes		1 543,00 €	
<b>Total des recettes</b>	<b>74 123,73 €</b>	<b>83 439,00 €</b>	

# ■ Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif

## ■ TAUX DE DESSERTE PAR DES RESEAUX DE COLLECTE D'EAUX USEES

Il est défini par l'arrêté du 2 mai 2007 comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif dans l'agglomération d'assainissement au sens de l'article R. 2224-6 du code général des collectivités territoriales

Un abonné est compté comme desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.

	2010	2011	Variation
Taux de desserte	100 %	99 %	-0,75 %

## ■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

### Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Les grands ouvrages - réservoirs, stations de traitement, pompes... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

		nombre de points	points obtenus
	absence de plans du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements ;	0	
→	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements ;	10	10
→	mise à jour du plan au moins annuelle. (1)	10	10
→	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose) ;	10	10
	existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations ;	10	
→	localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs...) ;	10	10
→	dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ;	10	10
	définition et mise en oeuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau ;	10	
	localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement) ;	10	
	existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans) ;	10	
	mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement.	10	
	<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>50</b>

(1) cette condition doit être satisfaite pour que le service puisse bénéficier de points supplémentaires

## ■ CONFORMITE DE LA COLLECTE

Le service chargé de la Police des eaux considère que la collecte des eaux usées est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007

## ■ CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION

**par rapport à la réglementation générale-arrêté ministériel du 22 juin 2007**

Le service chargé de la Police des eaux considère que les équipements d'épuration sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

## ■ CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION

par rapport à la réglementation générale-arrêté ministériel du 22 juin 2007

Le service chargé de la Police des eaux considère que la performance des ouvrages d'épuration est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007

## ■ CONFORMITE DE L'EVACUATION DES BOUES

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

	2010	2011	Variation
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100 %	0,00 %

## ■ Financement des investissements du service de l'assainissement collectif

### ■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2011 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2010	2011
Encours de la dette au 31 décembre	0,00 €	242 645,27 €
Remboursements au cours de l'exercice	0,00 €	44 596,96 €
dont en intérêts	0,00 €	5 619,63 €
dont en capital	0,00 €	38 977,33 €

### ■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2010	2011
Montant de la dotation aux amortissements	0,00 €	73 987,00 €



## ■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### ■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2010	2011
<b>montants des abandons de créance</b>	0,00 €	0,00 €
dont part délégataire	0,00 €	0,00 €
dont part collectivité	0,00 €	
nombre de demandes reçues	0	0
nombre d'aides accordées	0	0
<b>montants des versements à un fonds de solidarité</b>		
dont part délégataire		
dont part collectivité		